



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DÉCISION N°26DMAR1-1-8-07

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – N°2026MOE02 –
ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES AVENUE FLANDRE
DUNKERQUE SUR LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération du 16 avril 2026 n°2026CC5-4-1-24 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire et au Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'au seuil de mise en concurrence obligatoire ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2026 n°26AD5-5-1-01 portant délégation de signature à Monsieur Olivier RENAUD, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes des Deux Rives ;

Considérant que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application du Code de la commande publique, pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées Avenue Flandre Dunkerque sur la commune de Valence d'Agen ;

Considérant la publication de la consultation le 15/04/26 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes des Deux Rives <https://www.marches-publics.info/> ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 28/04/26 ;

Considérant l'analyse de l'offre effectuée dans les conditions prévues dans la lettre de consultation ;

AR Prefecture

082-248200016-20260529-26DMAR1_1_8_07-AR
Reçu le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026

DÉCIDE,

Article 1 :

D'attribuer le marché 2026MOE02 – Étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées Avenue Flandre Dunkerque sur la commune de Valence d'Agen à l'entreprise ENEA sise 13 Bis Impasse de la Flambère - Bât B1 – 31300 TOULOUSE pour un forfait de rémunération provisoire de 15 795,00 € HT.

Article 2 :

De préciser que les crédits afférents à cette opération ont été prévus au budget.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 4 :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

À VALENCE D'AGEN, le 29.05.2026

Pour le Président, par délégation,
Le Vice-Président,



Olivier RENAUD

Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le :